

COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
28 AOUT 2021 à 9h30 sous la présidence de Madame Françoise BINIEC, Maire

Date de Convocation 18 août 2021	L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit août à neuf trente minutes. Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise BINIEC, Maire.
Date d'affichage 18 août 2021	
Nombre de Conseillers	<u>Présents :</u> Mme BINIEC Françoise, M. CRESP Alexandre, Mme ALLART Corinne, M. BLESCHET David, Mme DEBUIRE Catherine, M. BOURGEOIS Gilles, M. CATRY Jean-Claude, Mme GHEKIERE Marie-Pierre, Mme DEPELSEMACKER Karine, Formant la majorité des membres en exercice.
En Exercice 19	
Présents 9	<u>Absents représentés :</u> M. JOURNE André donne pouvoir à M. BOURGEOIS Gilles Mme DARCHU Patricia donne pouvoir à Mme DEBUIRE Catherine Mme HARDY Marie-Pierre donne pouvoir à Mme BINIEC Françoise Mme BERTHELOT Séverine donne pouvoir à Mme DEBUIRE Catherine Mme BOURGEOIS Guenièvre donne pouvoir à Mme ALLART Corinne
Votants 14	
	<u>Absents excusés :</u> M. LEBEL Christophe, M. LESUEUR Christophe, M. GORET Gérard, M. HOUEE Ludovic, Mme HAMOUDA Jessica.
	Mme GHEKIERE Marie-Pierre a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du 8 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande le report au prochain conseil municipal d'un point à l'ordre du jour, le tarif repas cantine pour l'ensemble des communes du regroupement et communes extérieures au 1^{er} septembre 2021 et l'ajout d'un droit de préemption urbain pour le 19 rue des Halles.

2021 08 36 DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le Budget Primitif de la Ville de Neuilly Saint Front pour l'exercice 2021 adopté par décision du Conseil Municipal en date du 10 avril 2021 ;

Vu l'avis rendu par la Commission des Finances lors de sa réunion du 24 août 2021 ;

Considérant la nécessité d'effectuer des ajustements budgétaires ;

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de réajuster les crédits ouverts au Budget Primitif 2021 de la commune en section de fonctionnement et d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
23-2315	65 609,00	
45-4541	1,00	
10-10222		65 610,00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres,

VOTE la décision modificative n°1 au BP communal 2021 comme décrite ci-dessus.